HAUT-RHIN
Canton
WINTZENHEIM
Commune
SOULTZMATT-WINTZFELDEN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 210/26

ARRETE DU MAIRE

PROLONGATION DE L'ARRETE N°173/26 PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE DU RITZENTHAL

Le Maire de la Commune de Soultzmatt,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs conférés au Maire en matière de police de la circulation ;

VU les articles R 411-1 et suivants du Code de la Route relatifs aux pouvoirs des Préfets et des Maires en matière de réglementation de la police de la circulation routière ;

VU les articles R 417-10 et R 325-12 et suivants du même Code concernant notamment le stationnement gênant, l'enlèvement des véhicules et leur mise en fourrière ;

VU l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié approuvant le Livre I – huitième partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

CONSIDERANT l'arrêté n°173/26 du 1er septembre 2026

CONSIDÉRANT la demande de prolongation sollicitée de Mr HAEGELI et Mme MARANZANA du 20 octobre 2026

CONSIDÉRANT que les travaux n'ont pas pu être réalisés dans le délai imparti, il y a lieu de prolonger l'arrêté précité

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n°173/26 du 1er septembre 2026 est prolongé jusqu'au 27 novembre 2026

Article 2 Les autres articles de l'arrêté précité demeurent inchangés et restent applicables.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Brigade de gendarmerie de Rouffach
- Le chef de corps des Sapeurs-Pompiers de Soultzmatt
- Mr HAEGELI et Mme MARANZANA
- La société SCHREIBER
- Affichage
- Archives

Certifié exécutoire par le Maire
Le 20 octobre 2026

MAIRIE DE SOULTZMATT (Haut-Rhin)

Fait à Soultzmatt, le 20 octobre 2026
Le Maire, Nicolas SIX

MAIRIE DE SOULTZMATT (Haut-Rhin)